

**Compilation des recommandations émises lors des ateliers
 de Réflexion, production de recommandations.**

AXE 1 – SEMANTIQUE, VALEURS, PRINCIPES, METHODES

**ATELIER 1.1 - EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT, EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE,
 EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT VERS UN DEVELOPPEMENT DURABLE : DE QUOI PARLONS-NOUS ?**

1. La première recommandation nécessite un préambule : les différents termes ne recouvrent pas les mêmes approches des concepts (bien préciser nos conceptions) et s'interpénètrent.

- a) Tout d'abord, l'éducation est centrale et est globale (tout public, tout âge, tout territoire).
- b) L'EE : environnement doit être lu comme "milieux de vie", dans toutes ses nuances.
- c) L'EEDD traduit une évolution historique qui rend légitime la place de l'EE dans une dynamique d'éducation vers le développement durable.
- d) L'EEDD doit intégrer tous les acteurs et les champs d'action concernés par les trois sphères du développement durable (éducation, développement, solidarité, action sociale, santé, économie, tourisme, etc.).

Compte-tenu de ces éléments, l'EEDD nécessite la mise en place d'une plateforme plus large qu'un collectif comme le CFEEDD pour que tous les acteurs s'y impliquent à égalité.

2. Afin de pouvoir dialoguer : chaque acteur de cette plate-forme aurait à clarifier son identité, pour pouvoir construire de vraies complémentarités.

3. La recommandation 2 invite à réfléchir sur le nom du CFEEDD : faut-il le changer ?

Deux pistes :

- a) On ne change pas un nom car il traduit une évolution historique.
- b) Le DD de CFEEDD ne brouille-t-il pas la compréhension par les publics de l'identité du collectif ? Pourquoi ne pas revenir au CFEE, le DD faisant partie intégrante des finalités du collectif ?

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
<i>Nombre de participants : 15 issus de</i>	15			

Atelier 1.2 : annulé

ATELIER 1.3 - QUELLES METHODES PEDAGOGIQUES POUR FAVORISER LA PRATIQUE DE L'EEDD ?

1. Etre au clair avec soi-même et son éthique de l'action, l'EEDD permet d'apprendre à penser plutôt que quoi penser.

2. Equilibrer l'approche subjective et l'approche objectivée (scientifique) du monde : inscrire l'EEDD dans une phénoménologie de la Vie (Michel Henry).

3. Par la prise en compte du milieu de vie, des besoins et des gestes du quotidien (se nourrir, se déplacer, se divertir, se soigner...) : l'EEDD favorise l'approche complexe des savoirs au service du vivant.

4. L'EEDD, pour atteindre ses objectifs de transformation des comportements, privilégie les démarches actives, en prise avec le terrain, participatives, qui prennent en compte des représentations mentales des acteurs (démarche chemin...), et coopératives (méthode naturelle de Célestin Freinet...).
5. Seul un partenariat harmonisé et pérenne, pluridisciplinaire et pluri-institutionnel autour d'un projet construit et évalué collectivement, permet de donner du temps au temps à l'EEDD.
6. L'EEDD est le lieu privilégié pour une sécurisation affective et une quête identitaire.

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
<i>Nombre de participants : 18 issus de</i>	5	4	9	0

2

1.4 - COMMENT EVALUER L'IMPACT DE L'EEDD (PLUS VALUE SOCIALE, ECONOMIQUE...) ?

1. En l'absence de référentiel d'évaluation de l'impact à long terme de l'action éducative et considérant les enjeux reconnus majeurs du DD, nous recommandons que l'ENC initie un travail de recherche et de co-construction dans ce domaine, confié à la fois à des spécialistes universitaires et à des opérateurs de terrain. Ce référentiel devra porter autant sur la méthode que sur la traduction d'éléments qualitatifs en données quantitatives. Des actions de formation des acteurs viendront à la suite de cette recherche.
2. A l'échelle de chaque territoire de projet, et à partir d'un diagnostic et d'objectifs communs, nous recommandons la mise en place d'une évaluation partagée et continue de l'impact de l'EEDD par l'ensemble des acteurs.
Cela permettra d'installer les actions dans une pluriannualité contractuelle d'engagements. Les projets pourront ainsi intégrer les moyens nécessaires à l'évaluation.
3. L'impact de toute action d'EEDD ne peut se mesurer qu'en intégrant les 4 piliers du DD et en particulier le champ social. C'est pourquoi nous recommandons de décliner localement les indices de développement humain qui s'y rapportent : contexte et progrès social, place de l'économie sociale et solidaire et du bénévolat dans les moyens mobilisés, mieux être, acquisition d'autonomie, accessibilité et appropriation des contenus proposés, gouvernance et conditions d'une évaluation partagée par la population.
4. Nous recommandons que les espaces de concertation aient pour mission de promouvoir les démarches d'évaluation auprès de tous les acteurs, d'en diffuser les résultats et d'assurer le pilotage du dispositif, dans une mission d'intérêt général.

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
<i>Nombre de participants : 14 issus de</i>	4	2	8	0

1.5 - APPELS D'OFFRE ET MISE EN CONCURRENCE SONT-ELLES CONCILIABLES AVEC LES VALEURS DEFENDUES PAR L'EEDD ?

Préambule aux préconisations de l'atelier.

A la question : « Les appels d'offre sont-ils compatibles avec les valeurs de l'EEDD ? », les membres de l'atelier répondent « non », en précisant que cette prise de position concerne principalement les appels d'offres portant sur des actes éducatifs, notamment vers les jeunes.

Et ce pour les raisons suivantes :

- Sur le plan des valeurs, l'éducation ne saurait être un bien marchand, à l'égal d'une table ou d'un service quelconque...
- Les appels d'offres, en particulier sous l'influence de l'évolution du droit européen, transforment les associations en prestataires de service, répondant au projet de collectivités, au dépend de leurs projets associatifs et éducatifs propres.

Il s'agit pour nous d'une dénaturation du rôle fondamental du statut associatif dans notre société (force de proposition de la société civile, contre pouvoir, développement du bénévolat...).

- La généralisation de l'appel d'offre rend le développement d'un projet associatif impossible en lui supprimant la possibilité de se financer par le régime de la subvention.
- Les appels d'offre engendrent la concurrence entre les associations, entraînant une baisse des coûts d'intervention pour répondre aux critères des moins-disant.

Ceci a pour conséquence la disparition des associations les plus petites et l'explosion des réseaux associatifs, avec pour conséquences la baisse de l'influence des associations d'EEDD dans la politique des territoires, la disparition de la mutualisation et de la diversité associative, etc...

- Enfin, la transformation de l'acte éducatif en bien marchand transformera, à terme, également sa fiscalité : assujettissement à la TVA, à l'impôt sur les bénéfices, etc....

Nous recommandons :

1. D'élaborer une stratégie nationale pour faire reconnaître au plus vite, dans le cadre européen, l'appartenance de l'EEDD au champ des Services d'Intérêt Généraux.
2. De former, au sein des réseaux, les personnes-ressources capables d'assurer une veille stratégique et d'informer les acteurs sur les modalités et les évolutions des relations contractuelles associations / pouvoirs publics.
3. De renforcer ou mettre en place la structuration des réseaux territoriaux, nous permettant d'élaborer des positions communes face à la commande publique, afin d'évoluer vers la contractualisation partenariale.
4. D'agir pour la pleine reconnaissance, au sein de l'espace politique, de l'utilité sociale, de la liberté d'initiative et des valeurs des acteurs associatifs de l'EEDD.

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
Nombre de participants : 10 issus de	0	1	9	0

1.6 – QU'EST-CE QUE L'OBJECTIVITE APPLIQUEE A L'EEDD ?

1. Toute structure éducative intervenant dans l'EEDD doit avoir rédigé un projet éducatif qui fasse clairement la part du militantisme et de l'objectivité.
2. Les éducateurs à l'environnement doivent avoir des compétences scientifiques suffisantes comprenant un bagage de connaissances, une maîtrise de la démarche scientifique, une réflexion épistémologique. L'utilisation de la démarche scientifique permet une approche objectivante en formant au raisonnement, à la rigueur et à l'esprit critique.
3. Un dispositif d'EEDD doit croiser les différentes subjectivités pour aller vers l'objectivité et favoriser un apprentissage de la complexité.

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
<i>Nombre de participants : 9 issus de</i>	4	0	5	0



Compilation des recommandations émises lors des ateliers de Réflexion, production de recommandations.

AXE 2 – THEMES

Atelier 2.1 : annulé

ATELIER 2.2 – COMMENT DEVELOPPER UN VOLET EDUCATIF DANS UNE DEMARCHE GLOBALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ?

1. Argumenter et revendiquer auprès de tous les acteurs d'un territoire la nécessité d'intégrer un volet éducatif dans toutes les démarches de DD.
2. Garantir une concertation et une contractualisation entre tous les acteurs d'une démarche globale de DD afin d'assurer une cohérence dans les éducations formelles et non formelles.

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
Nombre de participants : 19 issus de	2	5	12	0

ATELIER 2.3 – COMMENT CONSTRUIRE UNE ACTION D'EEDD DESTINEE AU GRAND PUBLIC ?

1. De proposer des approches pédagogiques diversifiées (scientifiques, artistiques, ludiques...) pour intéresser un public hétérogène.
2. Avoir un discours positif permettant d'éveiller une prise de conscience des enjeux et du rôle actif de chacun.
3. Devant la difficulté d'identifier le public, il faut se concentrer sur le lieu et le moment de l'animation.
4. Porter un message modeste et clair adaptable en fonction de la réactivité du public.
5. Proposer une accroche originale qui s'ouvre à d'autres domaines (artistiques, sensibles...) pour susciter la curiosité.

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
Nombre de participants : 4 issus de	0	4	0	0

ATELIER 2.4 – COMMENT PRENDRE EN COMPTE LA DIMENSION ECOLOGIQUE DANS LA GESTION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL COLLECTIF ?

1. Recommandation juridique

Transformer les textes réglementaires en espace de permission, faciliter l'innovation et la créativité et pour ce faire créer une veille juridique nationale. Rétablir l'équilibre entre les intentions pédagogiques et celles liées à la sécurité et à l'hygiène.

2. Recommandation éducative

En amont des séjours, préparer des projets pédagogiques pertinents et accompagner dans une démarche de co-construction continue, les enseignants ou directeurs de séjours. Cela doit permettre d'éduquer à l'écologie même dans des centres qui posent des problèmes écologiques dans leur fonctionnement. A l'inverse, faire en sorte de ne pas transformer les centres cohérents sur le plan écologique en marchandise à consommer sans intégrer le séjour d'accueil à un projet pédagogique global, ni impliquer les participants.

3. Recommandation liée à la formation

Former à tous les niveaux les acteurs de la structure à l'EEDD : animateurs, personnels de service, cuisiniers, intendants, partenaires, techniciens des services de tutelle. Se donner la capacité de réinvestir les formations au quotidien.

4. Recommandation architecturale

Faire que les "maîtres d'usage", ceux qui vont vivre le lieu et les pédagogues (enfants, ados, animateurs, personnels) aient leur mot à dire en amont de la conception de projets nouveaux au même titre que les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage (financeurs, architectes, bureau d'étude, techniciens) dans l'objectif de construire un bâti qui permette l'expression de pédagogies actives et de sensibiliser tous les acteurs à toutes les étapes du projet. Le projet doit être co-conceptualisé avant sa mise en œuvre.

5. Recommandation liée aux moyens

Créer un référentiel de préconisations pour l'ensemble des intervenants dans un projet de construction ou de réhabilitation d'un centre d'accueil éducatif à l'environnement. Exemple d'espaces dédiés : espace tri des déchets, espace d'épuration des eaux, rendre visible l'invisible, lien du bâtiment avec la nature extérieure (importance du vestiaire qui est un sas d'entrée et de sortie).

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
<i>Nombre de participants : 12 issus de</i>	0	0	11	1 fondation

ATELIER 2.5 – COMMENT PRENDRE EN COMPTE LA DIMENSION ECOLOGIQUE DANS LES PHASES DE REALISATION D'UN EVENEMENT OU D'UN OUTIL PEDAGOGIQUE ?

1. Dans un contexte d'éducation, une démarche est plus puissante qu'une norme. Elle permet d'agir sur les comportements au-delà du simple management et d'accueillir tout un chacun quelque soit son degré d'implication ou d'avancement. La démarche inclue la formation et l'accompagnement de tous.

2. Accepter son incohérence : toute démarche de progrès doit inclure la reconnaissance de notre part d'incohérence. Celle-ci doit être une partie de l'état des lieux.

3. Visibilité : nous affichons volontiers ce que nous faisons. Mais ce que nous ne faisons pas est tout aussi important. L'ignorer ou le voiler est facteur de questionnement sur les intentions aussi bien en interne que vis-à-vis de l'extérieur. Les démarches environnementales liées à l'organisation

d'évènements ou d'outils devraient aussi afficher positivement ce qui reste à faire. La culpabilisation est identifiée comme un frein à l'initiative.

4. Evaluation pragmatique : toute démarche doit comporter l'évaluation qui privilégie la mesure de la progression, plutôt que le chiffrage systématique et complexe de la performance environnementale qui peut être un frein.

5. Déterminer le périmètre : il s'agit de cadrer la démarche, en ce qui concerne le public, les thématiques abordées, les limites temporelles en amont comme en aval de l'évènement ou de l'outil.

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
<i>Nombre de participants : 9 issus de</i>	1	2	6	0

7

ATELIER 2.6 – COMMENT DEVELOPPER L'EEDD EN DIRECTION DES PERSONNES INSCRITES DANS UN PARCOURS D'INSERTION ?

1. Effectuer un rapprochement des réseaux de l'EEDD et de l'insertion (Insertion par l'Activité Economique, insertion sociale et/ou professionnelle....) : sur les points de convergence existants, sur les outils, formations....

2. Favoriser la démarche de pédagogie de projet dans les parcours d'insertion : prévoir un temps d'échange avec les personnes en insertion pour faire ressortir leurs idées d'amélioration des pratiques.

3. Développer la formation des dirigeants (administrateurs et direction) et des encadrants de l'insertion (éducateurs, encadrants techniques, accompagnateurs socio-professionnels,...) à l'EEDD : formations mises en œuvre par des collectivités, associations...; transferts de savoir-faire entre structures d'insertion...

Et réciproquement développer la formation des praticiens de l'EEDD aux domaines de l'insertion.

4. Faire prendre conscience aux acteurs de l'insertion qu'ils mènent des actions relevant déjà de l'EEDD (par un temps de réflexion sur les pratiques menées...) et les valoriser (communication à destination des décideurs, du grand public...).

5. Intégration de critères d'EEDD ou d'éco-citoyenneté tant dans les demandes de subvention des collectivités ou de l'Etat que dans les marchés publics (clauses environnementales en faveur de l'EEDD).

	<i>l'Etat</i>	<i>des Collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>Des étudiants</i>
<i>Nombre de participants : 7 issus de</i>	0	2	4	1

ATELIER 2.7 – COMMENT TRAITER DES DIMENSIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES DANS L'EEDD ?

1. Dans tout projet d'EEDD, intégrer systématiquement les problématiques économiques et sociales.

2. Une reconnaissance, une valorisation des différents acteurs (structures et institutions) du monde de l'EEDD et du monde des économies liées au social et la solidarité afin de les rapprocher, les connecter,

tisser des nouveaux liens solides, organiser des échanges constructifs, créer des réseaux dynamiques, mutualiser.

3. Mettons en débat les questions de posture de l'éducateur (militant ? Non partisan ? ...), de valeurs et les tabous liés aux modèles de développements économiques (décroissance, développement durable, capitalisme vert...).

4. Favoriser une citoyenneté active pour permettre de débattre et de faire des choix raisonnés sur les problématiques complexes de l'environnement, de l'économie et du social.

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des Entreprises</i>
Nombre de participants : 27 issus de	5	3	18	1

ATELIER 2.8 – COMMENT DEVELOPPER L'EEDD EN DIRECTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ?

1. Identifier et organiser les acteurs (de l'EEDD et les acteurs du handicap, parents, élus...)
 - Mettre en place une commission nationale "EEDD & Handicap" et favoriser la mise en place de réseaux territoriaux.
 - Nommer un référent « handicap /éducation pour tous» au sein des réseaux EEDD et dans chaque structure.
 - Inviter et/ou nommer des représentants du handicap (comité consultatif des personnes en situation de handicap dans chaque région) au sein des espaces de concertation en EEDD (=donner la parole).
 - Organiser des rencontres (régionales et nationales annuelles) entre les acteurs de l'EEDD et les acteurs du handicap pour faire évoluer les pratiques.
2. Mutualiser : créer une plateforme commune de ressources.
Créer une plateforme numérique pour valoriser l'existant et les productions futures (expériences, ressources pédagogiques, formations, personnes et organismes ressources).
3. Promouvoir, valoriser les actions dans le domaine de l'EEDD en direction des personnes en situation de handicap, construire un argumentaire.
 - Construire un argumentaire en direction des acteurs (EEDDD, handicap, collectivités, institutions...) et un guide des bonnes pratiques.
 - Faire remonter nos expériences, nos compétences et nos recommandations issues des assises à tous les échelons (Europe, national (Grenelle 2), et local).
4. Formation : renforcer la prise en compte du handicap dans les formations initiales et continue des acteurs de l'EEDD et la prise en compte de l'EEDD dans la formation des acteurs du handicap en favorisant la pédagogie différenciée pour une mixité et une solidarité.
5. Agissons (pistes d'actions concrètes proposées par les personnes de l'atelier) !
 - Impulser des expériences et des projets mettant en œuvre la pédagogie différenciée et permettant la mixité.
 - Développer l'emploi des personnes en situation de handicap dans les structures d'EEDD.
 - Développer de nouvelles pédagogies innovantes.
 - Favoriser la prise en compte des personnes en situation de handicap dans tous les appels à projet.
 - Identifier et faire connaître les différentes sources de financement (formations, aménagements...).
 - s'obliger à réaliser un diagnostic accessibilité dans sa structure.

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>Des étudiants</i>
<i>Nombre de participants : 15 issus de</i>	1	1	11	2

ATELIER 2.9 – COMMENT INSCRIRE LA DIMENSION SANTE DANS L'EEDD ?

Introduction : 3 personnes seulement à cet atelier, et sans référent : cela nous interroge sur une réelle préoccupation d'inscrire la santé dans l'EEDD. Nous n'avons donc pas la prétention d'écrire des recommandations mais voici une série de propositions. En préalable, il nous paraît indispensable de travailler sur une clarification des définitions et d'adopter un langage commun entre les acteurs de l'environnement et les acteurs de la santé. Le terme de santé a été appréhendé dans ce groupe de travail sur la base définie par l'OMS ("état de complet bien-être physique, social et mental").

1. Pour un partenariat entre les différents acteurs (environnement et santé), s'appuyer sur un référentiel commun, comme le PNSE.

Elaboré en collaboration avec de nombreux ministères (écologie, santé, travail, agriculture, économie) et de nombreuses agences et équipes de recherche, le Plan National Santé Environnement (PNSE) définit un ensemble d'actions communes et concertées, tant au niveau national que local.

Après le premier PNSE, un second (juin 2009) décline les engagements du Grenelle de l'environnement, en matière de santé environnement. Il a pour ambition de donner une vue globale des principaux enjeux et de caractériser et de hiérarchiser les actions à mener pour la période 2009-2013.

2. Intégrer les acteurs de la santé dans l'Espace national de concertation de l'EEDD.

3. Elaborer des outils pédagogiques communs qui intègrent le volet santé dans les démarches de développement durable.

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>de la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
<i>Nombre de participants : 3 issus de</i>	1	0	2	0

ATELIER 2.10 – LA PLACE DE LA DIMENSION ARTISTIQUE DANS L'EEDD

1. Promouvoir une éducation à la sensibilité, à l'imaginaire et à la créativité argumentée et diversifiée dans le cadre d'une dimension artistique en EEDD.

2. Mener et structurer une réflexion pédagogique sur l'art en EEDD (valeurs, déontologie, méthodes, formations).

3. Construire, vivre et évaluer des projets avec des artistes au sein d'équipes pluridisciplinaires.

4. Développer des réseaux d'échanges entre artistes et éducateurs EDD (échanges de réflexion et de pratiques, informations).

5. Développer les liens et les partenariats avec les institutions publiques de la culture (services de l'Etat et des collectivités, lieux de création).

	<i>l'Etat</i>	<i>des Collectivités</i>	<i>des Associations</i>	<i>des Entreprises</i>
<i>Nombre de participants : 25 issus de</i>	3	2	20	0

ATELIER 2.11 – QUELLE PERTINENCE POUR UNE RESTAURATION BIOLOGIQUE COLLECTIVE ?

1. L'utilisation des produits issus de l'agriculture biologique en restauration collective est pertinente si c'est un PROJET LOCAL PARTAGE et ANCRE SUR LE TERRITOIRE VISANT LA MISE EN RESEAU: c'est à dire :

- . réaliste parce qu'initié à partir d'un diagnostic local (repérage des acteurs, du potentiel agricole et du contexte du territoire),
- . soutenu par des élus qui favorisent l'installation d'agriculteurs bio,
- . associant les utilisateurs (collectivités locales et territoriales, entreprises, associations gestionnaires de restauration collective pour jeunes enfants, enfants, jeunes, adultes ou personnes âgées) et les fournisseurs (producteurs et transformateurs,) identifiés comme réels porteurs des valeurs de l'agriculture biologique,
- . favorisant le travail partenarial dynamique qui fait coïncider au mieux la demande (besoins en denrées pour réaliser les menus) et l'offre en produits (quantités disponibles, valorisation des produits ou éléments moins demandés, conditionnement,) pour une sécurisation de la production.

2. L'utilisation des produits issus de l'agriculture biologique en restauration collective est pertinente si c'est un PROJET GLOBAL AU SEIN DE LA STRUCTURE SERVANT LES REPAS: c'est-à-dire :

- . inscrit et précisé dans le projet de la structure, de l'établissement,
- . associant, dès sa conception puis dans sa régulation, les convives, le personnel, les élus, les enseignants (si restauration scolaire) et parents,
- . mis en oeuvre par du personnel, sensibilisé, formé et accompagné dans la démarche,
- . privilégiant un repas de qualité pris dans de bonnes conditions techniques, humaines et de convivialité,
- . élaboré dans une cuisine correctement équipée en matériel permettant la mise en oeuvre des produits,
- . proposant des menus adaptés et équilibrés (réduction de la quantité de viande, plats mixtes, repas végétariens...),
- . se traduisant par des plats bons au goût et bien présentés.

3 L'utilisation des produits issus de l'agriculture biologique en restauration collective est pertinente si cela intègre un PROJET EDUCATIF qui :

- . s'appuie sur des valeurs éducatives d'apprentissage à une alimentation responsable et durable,
- . permet aux convives de comprendre les liens entre alimentation - santé ainsi qu'entre alimentation - milieu agricole et environnement,
- . permet aux convives de participer à l'élaboration des menus, des critères choix des produits, de la préparation des repas (au moins partielle comme l'épluchage ou la préparation préalable),
- . accompagné par des adultes "professionnels" dans leur approche pédagogique (personnel de cuisine service qui sait informer et expliquer - paysans et fournisseurs formés pour intervenir directement auprès des convives),

4 . L'utilisation des produits issus de l'agriculture biologique en restauration collective est pertinente si c'est un PROJET EVALUE, c'est à dire qu'on sait et qu'on peut analyser et mesurer les effets et impacts :

- . auprès des convives, et de leur entourage sur la modification de leur comportement et consommation alimentaires,
- . auprès des producteurs et des acteurs de la filière biologique du territoire sur le développement local,
- . sur la valorisation et la reconnaissance de la restauration collective bio ainsi que des personnels qui y travaillent.

5. L'utilisation des produits issus de l'agriculture biologique en restauration collective est pertinente si c'est un véritable accompagnement aux changements individuels et collectifs.

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
Nombre de participants : 3 <i>issus de</i>	3	0	0	0

ATELIER 2.12 – QUELLE PLACE POUR LA NATURE EN EEDD ?

11

Reformulation par le groupe : « Rétablir l'équilibre « éducation à la nature » et EEDD »

Introduction : Les enjeux liés à l'éducation à l'environnement croissent sans cesse : de l'éducation à la nature, on est passé à l'éducation à l'environnement, puis à l'écocitoyenneté, au développement durable... Sans rejeter cette évolution nécessaire, les problématiques naturalistes se réduisent voire disparaissent alors qu'elles représentent le fondement de notre rapport au monde (dans « Appel pour l'éducation à la nature, » éd. FCPN, 2009).

1. Exiger que l'éducation à la nature s'appuie sur la mise en oeuvre de pédagogies basées sur le contact avec le réel et le vivant, la pratique de terrain.
2. Réaffirmer l'importance de l'éducation à la nature dans le développement de l'être humain.
3. Remettre de l'éducation à la nature dans le développement durable
4. Remettre le mot nature dans les textes, ce n'est pas un gros mot.
5. Valoriser, faire connaître, argumenter sur nos pratiques, sur les intérêts et les enjeux de l'éducation à la nature.

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
Nombre de participants : 7 <i>issus de</i>	0	0	7	0

ATELIER 2.13 – QUELLE EEDD DANS LES ESPACES NATURELS PRESERVES ?

1. Les têtes de réseaux des Espaces Naturels Préservés (ENP) et de l'EEDD doivent formaliser, porter, et diffuser l'argumentaire relatif à la valeur éducative et aux spécificités territoriales des ENP.
2. Systématiser, sur la base des diagnostics de territoires, la définition d'une stratégie éducative opérationnelle, adossée aux documents de planification (plan de gestion, plan d'interprétation, plan de communication, plan d'actions) à partir d'un diagnostic de territoire multicritères (environnementaux, sociaux, économiques, culturels...) réalisé sur la base d'une concertation approfondie, en prenant le temps nécessaire à l'expression de tous les acteurs dont la population.
3. Investir l'Aten (Atelier Technique des Espaces Naturels) d'un rôle de formation pluridisciplinaire intégrant les dimensions éducatives, juridiques, sociologiques, ethnologiques, naturalistes et de communication non-violente de façon à favoriser la transversalité et le décroisement.

4. Organiser et accompagner la coopération entre gestionnaires, éducateurs et autres acteurs en privilégiant une "approche terrain".

Tableau des présences non renseigné.

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
Nombre de participants : ? issus de				

ATELIER 2.14 – QUELLE EEDD FACE AUX RISQUES MAJEURS ?

12

Reformulation par le groupe : « L'EEDD peut-elle faire l'impasse d'une ERM ? »

1. Puisque le risque majeur impacte les 3 piliers du DD, l'Education aux risques majeurs est partie intégrante de l'EEDD car elle représente des enjeux vitaux pour la société.
2. L'ERM est une porte d'entrée à l'EEDD qui réduit la vulnérabilité des sociétés et l'occurrence des Risques Majeurs.
3. La formation indispensable et urgente à l'ERM des médiateurs de l'EEDD.
4. L'ERM doit être évoquée dans un cadre plus large que le risque lui-même, avec une approche territoriale, et des supports adaptés.
5. L'ERM doit être mise en relation avec l'opérationnel (ex : PPMS) et doit s'appuyer sur l'ensemble des acteurs (CT, pompiers, DREAL,...).

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
Nombre de participants :10 issus de	0	2	5	3

ATELIER 2.15 – QUELLE EEDD FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

En préalable, nous rappelons que toutes ces propositions ne sont possibles qu'avec les moyens humains et financiers ad'hoc.

1. Cibler l'éducation du public adulte pour inciter à l'action ; offrir aux enfants les clés de compréhension.
2. Créer une plateforme nationale d'échanges pour les acteurs de l'EEDD pour favoriser la diffusion des bonnes pratiques, des expériences exemplaires.
3. Mettre à disposition un outil de vulgarisation à jour, simple d'utilisation et rigoureux des causes, des conséquences et des pistes de solutions et d'actions envisageables (simplifier, favoriser l'expérimentation).
4. Inciter fortement les élus et décideurs à se former continuellement sur les problématiques du changement scientifique (causes, des conséquences et des pistes de solutions et d'actions envisageables).

5. Intégrer la psycho-sociologie dans la formation des éducateurs afin qu'ils puissent adapter leurs approches en fonction du public pour qu'elles soient plus efficaces (équilibre catastrophisme/bisounours).

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
Nombre de participants : 27 issus de	5	3	16	3

Atelier 2.16 : annulé

13

ATELIER 2.17 – COMMENT LA CLASSE DE DECOUVERTES PERMET-ELLE DE REpondre AUX ENJEUX EDUCATIFS ET SOCIO ECONOMIQUES DE L'EEDD ?

Préambule : En cohérence avec l'Appel de Caen (version 2) et notamment les points 4, 7, 8, 9 et 12, le CFEEDD affirme que la classe de découvertes joue un rôle essentiel dans l'EE et au DD.

1. Dans le prolongement du rapport parlementaire Pavy et de la circulaire BOEN de janvier 2005, nous demandons la création d'un groupe de pilotage national sous l'égide du MEN et du CFEEDD pour valoriser et promouvoir l'intérêt pédagogique des classes de découverte.

2. A l'échelle des territoires, locale et régionale, nous préconisons la mise en place d'un groupe de travail partenarial destiné à mobiliser des ressources techniques, pédagogiques, éducatives, administratives et financières pour le développement des classes de découverte.

3. Mise en place d'un observatoire national des centres d'hébergement pour mesurer l'impact économique, social et environnemental dans les territoires, notamment pour l'accueil des sorties scolaires.

4. Dans le cadre du respect des préconisations du Grenelle de l'environnement, les Assises revendiquent une politique incitative forte d'utilisation des transports en commun, notamment du train, pour les sorties scolaires.

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
Nombre de participants : 12 issus de	0	0	11	1

ATELIER 2.18 – QUELLE EEDD A TRAVERS LES ACTIVITES SPORTIVES ?

1. Intégrer les réflexions du mouvement sportif au sein des réflexions du CFEEDD.

2. Aider le mouvement sportif à passer d'une prise en compte du DD par l'action à une éducation à l'environnement et au DD et ceci par 3 entrées :

- . une prise de conscience des enjeux environnementaux et socio économiques pour tous les âges et tous les acteurs (sportifs, cadres, média, spectateurs,...),
- . une réflexion et des actions autour des événements sportifs éco conçus,
- . une priorité vers la formation des professionnels et des bénévoles.

3. Développer des outils pour évaluer les effets de l'EEDD suite aux engagements du mouvement sportif, non seulement sur les pratiques fédérées mais aussi non fédérées.
4. Favoriser et encourager les partenariats (entreprises, Etat, collectivités, associations environnementalistes, gestionnaires d'espaces, etc.) pour des actions partagées, accompagnées, reconnues et diffusées...
5. Mutualiser les expériences au sein du mouvement sportif pour que l'EEDD soit le fait de toutes les pratiques, et pas uniquement associée aux activités sportives de nature.

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
Nombre de participants : 8 issus de	0	0	8	0

ATELIER 2.18 BIS – COMMENT LES SPORTS DE NATURE PEUVENT-ILS ETRE SUPPORT DE L'EEDD ?

1. Création de groupes de travail Sports de nature/éducation à l'environnement DD au sein des différents échelons de territoires dans le réseau EEDD et dans les instances des sports de nature.
2. Travailler à la généralisation de référentiels sur la prise en compte de l'EEDD dans les formations des éducateurs sportifs de nature et des approches sport de nature dans les formations des éducateurs à l'environnement.
3. Généraliser l'opérationnalisation des partenariats entre acteurs du monde sportif et de l'EEDD.

Tableau des présences non renseigné.

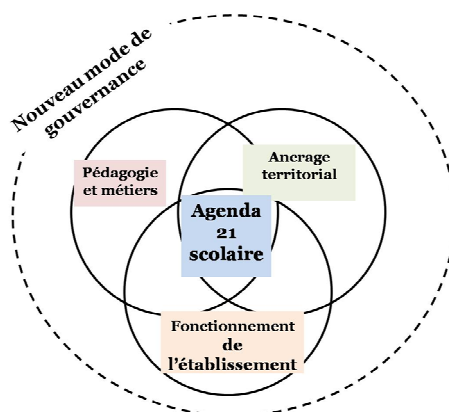
	<i>l'Etat</i>	<i>des Collectivités</i>	<i>des Associations</i>	<i>des Entreprises</i>
Nombre de participants à l'ARPR issus de				

ATELIER 2.19 – AGENDA 21 SCOLAIRE : DE LA CONSTRUCTION A LA RECONNAISSANCE

POSTULAT - Dans le cadre d'un projet stratégique d'école, d'établissement, de centre, les démarches d'Agenda 21 constituent un outil privilégié de généralisation de l'EEDD.

1. Nous reconnaissons que le préalable à la généralisation de l'EEDD est la construction d'une culture commune sur des concepts (DD, EEDD, EDD...) et des démarches (Agenda 21...) à différentes échelles - de l'établissement à l'échelon national - entre acteurs et partenaires.
2. Nous affirmons que la crédibilité des démarches d'Agenda 21 scolaires passe obligatoirement par leur reconnaissance institutionnelle et l'évaluation de leur qualité.
3. Nous affirmons qu'une démarche d'Agenda 21 scolaire ne va pas de soi et exige la mise en œuvre de dispositifs et de moyens spécifiques d'accompagnement, d'animation et de formation, à la hauteur des enjeux.

Illustration des recommandations: Une vision partagée des démarches d'Agenda 21 scolaire.



15

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
<i>Nombre de participants : 7 issus de</i>	5	1	0	1

ATELIER 2.20 – QUELLE PLACE DE LA NATURE DANS L'EEDD ?

Groupe Education nature et publics.

1. Multiplier les occasions pour les enfants et les adultes d'« aller faire des cabanes dans les bois ».
2. Diversifier et multiplier les actions pour toucher tous les publics.
3. Réaffirmer la filiation de l'éducation nature avec l'éducation populaire.
4. Que tous les salariés d'une structure qui travaillent avec la nature et l'aménagement suivent une formation d'éducation à la nature (et qu'ils puissent transmettre aux habitants des communes).
5. Soutenir et accompagner l'éducation à la nature dans l'Education nationale :
 - . Dans tous les programmes scolaires, que soit inscrit des textes prescrivant des modules d'étude des milieux (30h /an en transdisciplinaire).
 - . Des moyens humains spécifiques dédiés à l'éducation à la nature au sein de l'Education nationale : conseillers pédagogiques « nature », professeurs relais).
 - . Renaturer les écoles : que dans chaque école on puisse trouver un milieu « naturel » ouverts aux enfants, aux activités pédagogiques...(jardin sauvage...).

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
<i>Nombre de participants : 9 issus de</i>	0	2	7	0

ATELIER 2.21 – QUELLE PLACE DE LA NATURE DANS L'EEDD ?

Groupe : Organisation et formation des acteurs

1. Doter chaque territoire d'un conseil d'éducation à la nature.
2. Définir et mettre en œuvre un plan d'éducation à la nature dans chaque territoire.
3. Faire valoir les spécificités de l'éducation nature auprès des législateurs et des institutions.
4. Réintégrer les pratiques naturalistes et le « faire vivre la nature » dans les formations initiales et continues des acteurs de l'éducation, notamment dans les formations professionnelles d'éducateur à la nature, à l'environnement et au développement durable.
5. Revaloriser, encourager, rendre accessibles les séjours dans le milieu : centres de vacances et de loisir, camps, classes de découvertes...

Tableau des présences non renseigné

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
Nombre de participants : ? issus de	0	0	0	0



Compilation des recommandations émises lors des ateliers de Réflexion, production de recommandations.

AXE 3 – BESOINS DES ACTEURS

ATELIER 3.1 - ENTREPRISES, ASSOCIATIONS, COLLECTIVITES, ETAT... COMMENT DEVELOPPER LES PARTENARIATS ENTRE CES ACTEURS ?

17

Postulat de départ : conscience de l'urgence d'agir.

1. Volonté de faire avec : état/collectivité/associations/entreprises. Recherche de complémentarités.
2. Créer un outil : point de départ d'un projet ou d'une volonté de concertation, quelle que soit sa forme (GAL, COPIL, une plateforme, un espace de concertation, un projet concret...) selon l'échelle territoriale (variable : du très local comme un établissement à l'inter-régional) ou thématique. Différent du réseau (ouvert à tous et pas que adhérents). Arriver à identifier des représentants. Etre défini et visible. N'est que le point de départ et pas une fin en soi (évolution de l'outil). N'est pas un espace de gestion budgétaire.
3. Se connaître et dépasser les différences (constat de la méconnaissance des acteurs et des appréhensions des différents acteurs entre eux). S'organiser (réseaux et tête de réseaux). Garder ouverture et tolérance en acceptant les imperfections communes.
4. Se donner les moyens : en synergie (optimiser, mutualiser, coordonner) pour écrire un cadre et inscrire l'engagement. Animation/Ingénierie essentielle. Trouver une articulation des compétences.
5. Prendre en compte le cadre juridique : compétences légales (obligatoires ou facultatives) des collectivités, marchés publics et champ concurrentiel. Souhait du rôle facilitateur l'Etat (et de cadrage dont référencements/agréments et contrôle) et des collectivités.

Tableau des présences non renseigné

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
<i>Nombre de participants : ? issus de</i>				

ATELIER 3.2 – ASSOCIATIONS – COLLECTIVITES : COMMENT DEVELOPPER LE PARTENARIAT ?

1. Construire collectivement un argumentaire sur l'utilité sociale de l'EE dans le but de : (1) permettre aux associations de clarifier leur projet associatif, (2) argumenter juridiquement en faveur de la subvention dans le cadre de partenariats entre associations et pouvoirs publics, (3) élaborer avec l'Etat un accord cadre permettant de garantir l'utilité publique et le caractère non marchand de l'EE.

2. Améliorer la lisibilité des projets associatifs et publics en matière d'EE dans les territoires : rencontres entre réseaux de collectivités et réseaux associatifs, assises thématiques entre associations et collectivités, valorisation d'expériences...

3. Accompagner associations et collectivités dans la consolidation de leurs partenariats en EE, de manière sécurisée et maîtrisée : mise en place d'un point information et conseil, création d'une mission de médiation et d'accompagnement dans les territoires.

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
Nombre de participants : 22 issus de	0	7	15	0

ATELIER 3.3 - ASSOCIATIONS – ENTREPRISES : COMMENT DEVELOPPER LE PARTENARIAT ?

Reformulation par le groupe : « Agir ensemble pour développer le partenariat associations-entreprises à toutes les échelles des territoires. »

1. Echanger, se rencontrer et se former :

- identification localement d'acteurs ressources
- mise en place d'espace de rencontres
- formation co-construite
- internet collaboratif
- implication des réseaux associatifs et des réseaux d'entreprises.

2. Créer une relation partenariale axée sur l'implication des salariés et des forces vives de l'entreprise (dirigeants, syndicats...).

3. Co-produire :

- état des lieux de l'existant
- outil méthodologique
- argumentaires sur l'intérêt du partenariat
- recueil des expériences.

4. Mobiliser les étudiants de l'enseignement supérieur.

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des Entreprises</i>
Nombre de participants : 17 issus de	0	2	10	5 dont 4 impliqués dans le milieu associatif

ATELIER 3.4 – COMMENT MIEUX TRAVAILLER AVEC LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ?

1. Formaliser des temps d'interdisciplinarité et de pédagogie de projet dans les grilles horaires et élargir la concertation sur les programmes.

2. Développer (créer) un réseau d'accompagnement des projets (formations communes, dispositifs) : services de l'État dont EN, établissements publics, société civile, collectivités).

3. Créer un service spécifique dans les rectorats et IA pour les partenariats (renseignements, suivi administratif des dossiers).
4. Harmoniser et renforcer la lisibilité (au niveau national) des agréments et conventions.
5. Travailler nos fondamentaux EE, en partenariat, dans les collectifs (CREEDD ?).

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
Nombre de participants : 21 issus de	3	7	10	1

ATELIER 3.5 - QUEL ROLE POUR LES SYNDICATS DANS LE DEVELOPPEMENT D'UNE EEDD POUR TOUS ?

1. Affirmer le rôle de levier des syndicats en matière d'EEDD sur tous les territoires considérant leur action dans le domaine économique et social, dont on constate les liens étroits avec l'environnement.
2. Assurer la représentativité syndicale de l'ensemble des métiers de l'EEDD.
3. Inscrire l'EEDD dans les orientations de l'ensemble des syndicats.
4. Assurer l'accès de tous les salariés à l'EEDD.
5. Intégrer l'EEDD dans l'activité syndicale.

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
Nombre de participants : 3 issus de	0	1	0	2

ATELIER 3.6 - COMMENT TROUVER DE NOUVEAUX MOYENS FINANCIERS, HUMAINS, TECHNIQUES POUR L'EEDD ?

1. Pour obtenir une pérennisation des financements à hauteur des besoins : négocier une partie des taxes carbone et/ou de formation - voir l'objectif de l'axe 12 du Grenelle - (comme le financement de l'ADEME sur la TGAP, de l'Agence de l'eau par une petite taxe sur les factures d'eau, par la taxe de Eco-Emballages).
2. Les acteurs ne se sentent pas reconnus dans leur mission publique sociale et écologique auprès de l'opinion publique et de l'Etat : une reconnaissance de l'existence de l'EEDD est indispensable en s'appuyant sur plus de visibilité au niveau des médias nationaux, en rappelant nos valeurs, en se basant sur des actions concrètes.
3. Pour valoriser le bénévolat et consolider la vie associative, organiser un partenariat avec l'association France Bénévolat (exemple d'outils : passeport bénévole, fiche de poste, formation...).

4. Beaucoup d'acteurs de l'EEDD sont fragiles en trésorerie : organiser un partenariat avec les banques nationales de l'économie sociale et solidaire en s'appuyant sur un fond de garantie (ex. : Agence française de développement pour les départements d'Outre-Mer, la Nef et le Crédit Coopératif...).

5. Les moyens techniques utilisés dans l'EEDD sont trop souvent dispersés et méconnus : formaliser au niveau national un réseau de services et de moyens pour une meilleure mutualisation (sous la forme de tableau de bord et de fiches "expérience"...).

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
Nombre de participants : 9 issus de	1	1	7	

ATELIER 3.7 - QUELLE PLACE POUR L'EEDD DANS LES DIFFERENTS CURSUS DE FORMATION ?

1. Prioriser la pédagogie de projet dans tous les cursus de formation.
2. Créer des réseaux à l'EEDD (cursus et outils) pour la mutualisation.
3. Développer la recherche-action interdisciplinaire à l'EEDD. Créer un pôle ressource dans chaque PRES (pôle de recherche et d'enseignement supérieur).
4. Se donner le temps de se former.
5. Repenser l'évaluation en valorisant l'évaluation qualitative.
6. S'inscrire dans l'approche de la question socialement vive.

Tableau des présences non renseigné

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
Nombre de participants : issus de				

ATELIER 3.8 – COMMENT ORGANISER LA FORMATION ET LA FILIERE PROFESSIONNELLE POUR L'EEDD

Reformulation par le groupe : « Comment faire reconnaître les métiers de l'EEDD et structurer la filière ? »

1. Mobiliser les employeurs du champ de l'EEDD :
 - . pour faire exister l'EEDD dans la branche professionnelle de l'animation
 - . pour s'accorder sur les référentiels métiers.
2. Mettre en place une coordination EEDD entre les réseaux concernés pour porter ce projet et qui aura légitimité de parler au nom de l'EEDD.
3. Réaliser un état des lieux des métiers et emplois.
4. Mettre en place un tableau de bord des emplois et métiers de l'EEDD.

5. Structurer l'offre de formation :

- . en créant des diplômes spécifiques
- . en mettant en cohérence les diplômes des différents ministères concernés (Jeunesse et Sports – Agriculture – MEEDDM – Enseignement Supérieur).

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
Nombre de participants : 25 issus de	8	17		

ATELIER 3.9 – QUELLE PLACE POUR L'EEDD DANS LA FORMATION DES ANIMATEURS ?

21

1. Faire apparaître dans les référentiels des formations professionnelles et volontaires, l'obligation d'intégrer l'EEDD : proposer la participation du CFEEDD à un échelon de réflexion nationale.
2. Doter l'ensemble des territoires de "centres de ressources" référencés : information / documentation / mutualisation d'expériences / moyens humains pour l'accompagnement des projets / lien aux référentiels.
3. Etablir un diagnostic sur la formation professionnelle continue (lieux, acteurs, financements...).
4. Mettre en place un réseau "Assises" réunissant tous les acteurs de l'EEDD et de l'éducation populaire.
5. Mettre en place une démarche nationale visant à encourager les structures de formation à intégrer globalement l'EEDD dans leur fonctionnement : démarche collective cohérente (locaux = outils pédagogiques ; formation des formateurs ; alimentation / matériel pédagogique ; accompagnement de la structure à prévoir...).

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
Nombre de participants : 17 issus de	2	0	15	0

ATELIER 3.10 - COMMENT VALORISER ET COMMUNIQUER SUR L'EEDD ?

1. QUOI? : définir un message politique incitatif porteur de sens, pour un réseau national transportable au niveau européen.
2. POUR QUI? : pour tous.
3. COMMENT? : engager une action de lobbying concertée auprès des préfets de région et des élus européens, soutenu par des médias (radio, web) s'appuyant sur une idée force pour obtenir une reconnaissance à travers une loi cadre EEDD.
4. QUI LE FAIT? Le CFEEDD crée un comité de pilotage « communication nationale », en s'appuyant sur des cellules relais régionales issues des réseaux d'appuis des acteurs.

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
<i>Nombre de participants : 20 issus de</i>	3	3	12	2

**ATELIER 3.11 - QUELLE EST LA PLACE DES OUTILS PEDAGOGIQUES DANS L'EDUCATION NATURE.
(QUELS SONT LES INTERETS ET LES LIMITES DE QUELQUES TYPES D'OUTILS ? CERTAINS OUTILS AIDENT-ILS A SORTIR OU AU CONTRAIRE NUISENT-ILS AU NOMBRE DE SORTIES ?)**

1. L'outil pédagogique a toute sa place dans l'éducation nature et il est essentiel de privilégier les sorties et la relation directe au terrain. L'outil pédagogique devient alors facilitateur dans la mise en relation des publics avec la nature.

Nous revendiquons l'outil pour : accompagner l'animateur, rendre acteurs les publics, développer des pratiques pédagogiques diverses.

Il n'y aura pas de développement durable sans éducation à l'environnement, mais il n'y aura pas non plus d'éducation à l'environnement sans éducation nature !

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
<i>Nombre de participants : 12 issus de</i>		1	9	2 (indépendants)



Compilation des recommandations émises lors des ateliers de Réflexion, production de recommandations.

AXE 4 – TERRITOIRES

ATELIER 4.1 - QUELLE MAISON DE L'EEDD, LIEU RESSOURCES DANS LE TERRITOIRE ?

1. Regrouper un collectif autour d'un pilote, sur un territoire pertinent.
2. Explorer le champ des possibles et réaliser un état des lieux : ressources, manques et attentes.
3. Construire la définition partagée de ce qui sera le "lieu ressources".
4. Veiller à la mise en œuvre d'une éducation émancipatrice pour tous.

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
Nombre de participants : 12 issus de	3	3	6	0

ATELIER 4.2 - COMMENT FAVORISER LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS ?

1. Créer du lien et de la convivialité en organisant des rencontres physiques et en mettant en place des outils de communication et de mutualisation.
2. Agir ensemble pour une production collective et partagée.
3. Définir un fonctionnement démocratique reconnaissant l'identité de chacun et favorisant l'implication des différentes sphères d'acteurs.
4. Suivre et évaluer la dynamique du réseau dans une évolution constante ouverte vers l'extérieur.
5. Définir les finalités du réseau et les points de convergence des acteurs.

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
Nombre de participants : 17 issus de	2	4	11	0

ATELIER 4.3 - COMMENT ORGANISER UN ESPACE DE CONCERTATION ?

1. Prendre le temps de se concerter pour définir l'objet politique et les objectifs, en lien avec les politiques publiques.
2. Affirmer la légitimité de chacun et afficher les points de convergence et de divergence.

3. Imaginer ensemble les modalités de portage les mieux adaptées à l'objet et aux contextes du territoire.

4. Utiliser l'espace de concertation pour inventer ensemble une méthode, des outils et des règles de fonctionnement pour : animer, évaluer, communiquer, valoriser.

5. Entretenir un espace de concertation ouvert et évolutif.

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
<i>Nombre de participants : 18 issus de</i>	3	2	12	1

Atelier 4.4 annulé

ATELIER 4.5 – QUEL LOBBYING POLITIQUE POUR DEVELOPPER L'EEDD ?

Reformulé : « Comment développer ou améliorer notre capacité à constituer un groupe de pression ? »

1. Etre visible pour les partis politiques, pour l'Etat, pour les collectivités : améliorer la structuration du réseau pour renforcer la légitimité de celui/ceux qui nous représente(nt), quitte à introduire des techniques de type « fédératif » à certains moments (assumer d'avoir un porte-parole reconnu, donner des mandats plus formels).

2. Avoir le souci d'un fonctionnement démocratique : mettre en place et animer un groupe de coordination politique reposant sur la mise en relation et la rencontre des personnes ayant des fonctions de même nature en région ou localement (« lobby » politique), qui se rentrent et construisent ensemble des objectifs et une stratégie.

3. Renforcer / développer une stratégie nationale de communication incluant le développement d'outils (plaquettes,...), la mise en réseau des « chargés de communication » travaillant aux différentes échelles du réseau, l'appui d'un « conseil scientifique » et l'acquisition de savoir-faire via le recours au mécénat de compétences ou autre moyen formation.

4. Disposer d'une image claire de ce que nous représentons (en termes d'activités, de public, d'économie...) visant à être incontournables : à développer grâce à des outils de type « tableau de bord ».

5. Conclusion : être visible, être lisible, être incontournable !

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
<i>Nombre de participants : 9 issus de</i>	1	0	8	0

ATELIER 4.6 - COMMENT CREER UN PLAN D'ACTIONS AUX DIFFERENTS NIVEAUX TERRITORIAUX ET QUEL ROLE POUR LES DIFFERENTS ACTEURS ?

1. Respecter la méthodologie de projet : objectifs communs, diagnostic partagé, propositions concertées et évaluation intégrée.
2. La démarche doit être ouverte et concertée avec tous les acteurs y compris les citoyens.
3. Questionner la légitimité du pilotage et garantir la neutralité de l'animateur de la démarche.
4. Prendre le temps de la connaissance entre les acteurs (valeurs et actions) pour s'assurer de leur légitimité sur le territoire.
5. Prendre en compte le territoire sous toutes ses dimensions (sociales, culturelles, géographiques...).

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
Nombre de participants : 13 <i>issus de</i>	2	2	8	1

25

ATELIER 4.7 - QUELLES ACTIONS EDUCATIVES POUR FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE DE L'ENSEMBLE DES HABITANTS D'UN TERRITOIRE ?

1. Connaître (se former) : les instances de concertation quand elles existent : PLU (plan locaux d'Urbanisme), conseils de quartiers, plan de transport, régies de quartier, CESR **, CRES, conseils de développement, instances gestion de l'eau...
2. Concertation : les acteurs d'un territoire. Travailler sur le partenariat et éviter la concurrence. Travailler en réseau. Et s'impliquer dans les instances ci-dessus.
3. Utiliser pour agir tous les outils d'éducation populaire : vulgarisation, démarches participatives, partir des besoins réels...
4. Développer des actions éducatives (actions concrètes qui intéressent le plus grand nombre) sur la durée pour que la participation citoyenne soit prise en compte par chacun. Visibilité des actions.
5. Développer une communication inter active et participative.

Tableau des présences non renseigné

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
Nombre de participants : ? <i>issus de</i>				

ATELIER 4.8 – COMMENT UNE COLLECTIVITE PEUT-ELLE METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE D'EEDD ?

Préambule : toutes ces recommandations n'auront de sens que si la clause de compétence générale est maintenue dans le projet de la réforme des collectivités locales.

1. Identifier un élu et une ligne budgétaire dédiés.

2. Co-construire un projet de territoire (plan EEDD) avec l'ensemble des partenaires concernés afin de, notamment, sortir de la seule logique des marchés publics.
3. Créer un réseau national de collectivités volontaires engagées dans l'EEDD.
4. Reconnaître et professionnaliser les métiers de l'EEDD dans la fonction publique territoriale.
5. Créer un observatoire national d'évaluation des politiques publiques d'EEDD.

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des enseignants</i>
<i>Nombre de participants : ? issus de</i>	0	14	0	2

ATELIER 4.9 - QUELLE PLACE POUR LES ANIMATEURS VOLONTAIRES, LES BENEVOLES ET LES NON-SPECIALISTES EN EEDD ?

1. Face à une tendance à la professionnalisation des associations et structures d'éducation à l'environnement, nous réaffirmons la place des bénévoles au cœur du projet associatif tant au niveau politique dans la gouvernance de nos associations (participation, représentation...) qu'au niveau de nos projets d'activités (contribution au projet éducatif, accès à l'information...).
2. Nous nous engageons à faciliter la participation et l'implication des bénévoles dans nos structures par un accueil soigné, des temps de convivialité réguliers, des adaptations du calendrier en fonction de leurs disponibilités, une clarification de leur statut, une possibilité de formation et par un choix de mission qui correspondent à leurs compétences. La relation entre salariés et bénévoles doivent être perçues comme une richesse et une complémentarité.
3. Nous réaffirmons la place des bénévoles en tant qu'éducateurs à l'environnement vers un développement durable et nous nous engageons à valoriser, à enrichir et évaluer leurs compétences (proposition de temps de formation, congés formation, reconnaissance des acquis de l'expérience...). Nous souhaitons que soit rapidement mis en place un cadre réglementaire incitatif qui permettent à chaque bénévole d'avoir des responsabilités d'animation auprès de tous les publics.
4. Nous réaffirmons la nécessaire mise en réseau de tous les acteurs impliqués dans l'éducation au développement durable pour développer des partenariats vécus comme source d'enrichissement. La puissance du bénévolat en France est un atout à valoriser.

Tableau des présences non renseigné

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
<i>Nombre de participants : ? issus de</i>				

ATELIER 4.10 – EDUCATION AU DEVELOPPEMENT ET A LA SOLIDARITE INTERNATIONALE (EADSI) ET EEDD : QUELS RAPPROCHEMENTS ?

1. Mieux se connaître en travaillant ensemble entre acteurs des champs de l'EEDD et l'EADSI qui partagent de fortes similitudes dans les valeurs et les approches pédagogiques d'une Education émancipatrice pour répondre aux défis planétaires.

2. Se mettre dans l'action et la pratique en rendant visible ce qui se fait déjà : projets, temps forts, lieux de mutualisation, cadres territoriaux... en s'appuyant sur le vivier de projets et d'initiatives de l'éducation populaire et non formelle (champ des « pratiques ») et en construisant ensemble.

3. Identifier nos structurations et les lieux les plus pertinents de nos rapprochements (territoires, collectifs...) aux différentes échelles locales, régionales, nationale et européenne (quel espace de concertation ?).

4. Travailler sur la complémentarité de nos stratégies de reconnaissance institutionnelle par l'Education nationale (champ du « plaidoyer »).

	<i>l'Etat</i>	<i>des collectivités</i>	<i>De la société civile</i>	<i>des entreprises</i>
<i>Nombre de participants : 30 issus de</i>			30	